

Image not found or type unknown



Refus de travaux par le proprietaire

Par **zayson**, le 17/11/2016 à 15:19

bonjour,

je suis locataire d'une maison est je voudrais faire du papier peint dans certaine piece.jai ecris a mon proprio pour lui demander son accord il ma dit "c non categorique" a til le droit ?

[s][fluo]Merci[/fluo][[/s]] (le "merci" n'est jamais superflu)

Par **Lag0**, le 17/11/2016 à 15:42

Bonjour,

Vous n'avez même pas à lui demander son avis !

Le papier peint, comme la peinture, fait partie des aménagements et non des transformations.

Or la loi 89-462 nous dit :

[citation]

Article 6

Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 12

[...]

Le bailleur est obligé :

[...]

d) De ne pas s'opposer aux aménagements réalisés par le locataire, dès lors que ceux-ci ne constituent pas une transformation de la chose louée.
[/citation]

Par **zayson**, le **17/11/2016** à **18:36**

merci beaucoup pour votre message cela m'aide beaucoup pour pouvoir lui faire un beau courrier...